

PROCES VERBAL

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le onze septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04/09/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Pouvoirs : 0 Votants : 12

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, MOUSSON Anne-Marie – TILLEUL Sandrine - MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane, FORGE Laurine, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, CHERON Yves, PICHON Jocelyne, BUTET Ludovic.

ABSENTS EXCUSES : BADIN DE MONTJOYE Morgan, LAFOND Jérémy, MARQUES Françoise.

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Mr Christian WOUTERS

Délibérations

Mr Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée le courrier du secrétaire général de la Préfecture précisant que la délibération n° 2020/18 portant sur les délégations données au maire est frappée d'illégalité car certains domaines de délégation n'ont pas été suffisamment détaillés.

Par conséquent, le Conseil municipal délibère de nouveau en précisant qu'il ne pose pas de limite ou de condition à l'exercice d'une délégation donnée.

Délibération n° 2020/29 portant sur les délégations données au maire.

Mr Le Maire donne lecture du courrier de Mme la Préfète de la Creuse concernant la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) qui permet aux communes membres de certains Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU (Plan Local d'Urbanisme) et carte communale à compter du 1^{er} janvier 2021.

Délibération n° 2020/30 portant sur l'opposition au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes Creuse Confluence.

Mr Le Maire demande aux membres présents de bien vouloir délibérer sur les heures supplémentaires attribuées à l'ensemble des agents communaux suite à la demande de Mme la perceptrice, l'accord est donné à l'unanimité.

Délibération n° 2020/31 portant sur les heures supplémentaires attribuées aux agents communaux.

Travaux mur mairie/Belinet

Mr Le Maire et Noël Paris font savoir à l'Assemblée qu'une rencontre a eu lieu avec Colette Belinet, pour décider des travaux à réaliser sur le mur situé entre la cour du logement de la mairie et le jardin Belinet.

Le mur sera démoli et reconstruit en parpaing, les dépenses seront partagées à part égale.

Devis de Jacques Meilleroux : 1 882.44 € NETS + fournitures Boudard : 1 045.02 € TTC
Soit 2 927.46 € TTC (1 463.73 € TTC pour chacune des parties).

Arbres

Intervention de Noël Paris : les employés communaux ont abattu les arbres morts sur le domaine public à La Chassagne et face au cimetière ainsi que des sapins au stade.

Patrimoine religieux

Mr Le Maire fait part de sa rencontre avec Géraldine Thévenot, Conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art Patrimoine et paysages. Elle a recensé l'ensemble du patrimoine de l'église et de la chapelle de Bellefaye en vue de dresser un cahier des charges récapitulant les travaux de restauration des objets.

Colis de Noël

Mr Le Maire demandent à quelques élus de s'investir pour travailler sur la composition des colis pour les personnes âgées.

Anne-Marie Mousson, Eliane Moutat-Faudemer et Jocelyne Pichon sont chargées de faire des propositions pour la prochaine réunion.

Fleurs et plantes

Intervention de Sandrine Tilleul concernant le choix des fleurs et plantes pour la saison prochaine.

En raison des importantes périodes de sécheresse et de chaleur, elle propose de revoir le choix des plantes, pour cela, elle sera assistée de Laurine Forge, Eliane Moutat-Faudemer et Anne-Marie Mousson. Des propositions seront présentées lors de la prochaine réunion.

Désignation d'un délégué tempête auprès d'Enedis

Mr Le Maire informe l'Assemblée que Noël Paris, qui a une bonne connaissance du domaine communal, sera chargé de cette mission qui consiste à faire le lien entre la commune et Enedis en cas de tempête.

Commission des impôts

La liste des commissaires titulaires et suppléants, arrêtée par le Directeur Départemental des Finances, désignés pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs, a été transmise, pour information, à chaque conseiller.

Assurances

Noël Paris et Christian Wouters sont chargés de revoir l'ensemble des contrats d'assurance de la commune et de les renégocier.

Reprise du bar/tabac/restaurant

Mr Le Maire informe les membres présents que Virginie Gannat arrête son activité et vend son fonds de commerce.

Assisté de Noël Paris, il a reçu Sophie Kovelmann, qui habitait précédemment en Seine-et-Marne, intéressée pour reprendre cette activité à compter du 1^{er} décembre. Elle souhaite proposer des repas ouvriers, organiser des animations certains week-end, travailler avec les producteurs locaux. Les plages d'ouverture de l'établissement seront plus larges.

Elle entreprend les démarches pour le stage hygiène et tabac.

Maître Micolier est chargé de dresser le compromis de vente.

Délibération n° 2020/32 portant sur la cession du fonds de commerce à Sophie Kovelmann.

Elle et sa famille cherchent à se loger sur la commune ; elle a déposé une demande pour le logement situé au-dessus de la supérette qui va se libérer à la mi-octobre, une lettre du maire a été envoyée à Creusalis pour appuyer sa demande.

Rentrée scolaire

Mr Le Maire fait un point sur la rentrée scolaire et notamment sur l'ouverture de la classe à Soumans.

Après plusieurs interventions auprès du directeur des services académiques, la classe, fermée en 2019, a pu rouvrir le jeudi 3 septembre après comptage des effectifs le mardi après-midi par l'inspection académique. Karine Bourdeau est la nouvelle professeur des écoles.

Désormais la répartition est la suivante : TPS – PS – MS avec 15 élèves, 3 rentreront en janvier, GS et CP avec 15 élèves, 1 rentrera en janvier, la commune de Bord St Georges accueille les CE1 et CE2 avec 20 élèves et celle de Lavaufranche accueille les CM1 et CM2 avec 19 élèves ce qui porte à 73 l'effectif du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

Demande d'achat de chemin à Châtres

Mr Le Maire présente la lettre de Xavier Verner demandant à acheter le chemin qui jouxte une partie de sa propriété à Châtres.

Considérant que ce chemin est inutile à la circulation, le Conseil Municipal accepte le principe de la vente à 1 € le m².

Mr Le Maire explique le déroulement de la procédure : après le retour de la délibération visée par la Sous-Préfecture, le maire désigne par arrêté un commissaire enquêteur parmi la liste déposée à la Préfecture ; le commissaire enquêteur ouvre un registre d'enquête où chaque personne peut formuler ses observations, puis émet son avis sur la vente, après quoi le Conseil Municipal se prononce définitivement sur l'aliénation du chemin.

Mr Le Maire précise que l'ensemble des frais (honoraires commissaire enquêteur, géomètre, notaire) sont à la charge de l'acquéreur.

Délibération n° 2020/33 portant sur l'aliénation d'un chemin rural à Châtres.

Communaute de communes :

- Intervention de Noël Paris pour le compte-rendu de la réunion du vote des budgets : plusieurs budgets ont été votés.

Mr Le Maire rappelle la liste des conseillers qui ont bien voulu intégrer des commissions thématiques :

- ✓ Commission développement économique et aménagement numérique : Jean-Claude Parniere, Christian Wouters
- ✓ Commission écoles : Jean-Claude Parniere, Sandrine Tilleul
- ✓ Commission communication, sport, culture et monde associatif : Jean-Claude Parniere
- ✓ Commission finances et commande publique : Noël Paris
- ✓ Commission prévention et gestion des déchets ménagers : Anne-Marie Mousson
- ✓ Sandrine Tilleul voulait participer à la commission ressources humaines, mais le Centre de Gestion n'a pas validé sa candidature car seuls les conseillers communautaires peuvent participer.

Compte-rendu sur les diverses réunions

SDEC (Syndicat Des Energies de la Creuse) : la parole est donnée à Christian Wouters qui dresse un état des prestations réalisées par ce Syndicat.

SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) : la parole est donnée à Christian Wouters.

- 2 gros chantiers sont en cours : interconnexion avec l'Allier et interconnexion avec Gouzon, une étude pour la liaison Boussac/Gouzon est en cours ;
- Etude hydrologique au niveau des captages ;
- Besoin de sécurisation des réseaux ;
- Volonté de faire un « super syndicat » regroupant tous les syndicats existants.

SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) : la parole est donnée à Anne-Marie Mousson.

Le Syndicat est toujours voué à être fermé mais les communes de Toulx-St-Croix et Roches s'opposent. Actuellement il ne s'occupe que du Moulin de Freteix, la commune de Bétête est prête à reprendre ce patrimoine à condition de recevoir l'actif du syndicat (environ 40 000 €). Un nouveau vote sera fait prochainement, s'il n'y a pas d'accord il y aura liquidation judiciaire.

Demande de subventions DETR

BROYEUR : Mr Le Maire informe les membres présents que la commande a été passée auprès des Etablissements Fontvielle à Evaux-Les-Bains pour un montant de 5 800 € HT, la proposition des Etablissements Boudet à Sannat étant de 6 300 € HT.

L'acquisition de ce matériel peut prétendre à une subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) de 40 % mais le dossier n'a pas été déposé en novembre dernier, il sera donc déposé dès maintenant auprès de la préfecture pour pouvoir éventuellement bénéficier d'une subvention d'un montant de 2 320 €.

Mr Le Maire fait savoir qu'il en sera de même pour le changement de l'ensemble du matériel informatique de la mairie avec l'achat de logiciels ; le coût total étant de 2 035 € HT subventionné au taux de 50 % soit une éventuelle subvention de 1 017 €.

Délibération n° 2020/34 portant sur les demandes de subvention DETR pour l'achat du broyeur et le matériel informatique de la mairie.

Mr Le Maire rappelle que les dossiers déposés pour 2020 portaient sur :

- le rechargement de routes (Beulat au Sapins – La Chassagne à Beulat – Morlat à La Garde) pour un montant de 78 932.50 € HT – subvention de 35 % soit 27 626 €.

Le dossier de demande de subvention n'a pas été retenu.

- l'aménagement de la maison Cholin en vue de sa location
Montant des travaux : 84 711 € HT – subvention de 35 % soit 29 649 €
La subvention a été obtenue.

Mr Le Maire informe les conseillers que la Sous-Préfecture a fait savoir que les crédits attribués, soit 29 649 €, pouvaient être reportés sur les travaux de rechargement de routes. Après réflexion, le Conseil Municipal met en attente les travaux de la maison Cholin puisqu'une autre destination pourrait être envisagée pour ce bâtiment et autorise Mr le Maire à signer les devis avec l'entreprise Colas pour le rechargement des routes.

Mr Le Maire demande à l'Assemblée de réfléchir sur les travaux à prévoir sur l'année 2021 afin de déposer des dossiers de demandes de subvention DETR au 15 novembre. A cet effet, il propose les pistes suivantes :

- EGLISE :

- subvention de 25 % pour la réfection de l'enduit côté rue des Hortensias, mise aux normes des coffrets d'éclairage, remaniage d'une partie de la toiture à l'arrière (aucune intervention de la DRAC).

➤ RECHARGEMENT DE ROUTES

- déterminer un choix de routes.

➤ MAISON CHOLIN : décision à prendre pour le maintien en maison d'habitation ou report sur 2021 ou 2022 pour la création d'une MAM (Maison d'assistantes maternelles).

Si le projet MAM est retenu, il peut prétendre à :

- une subvention DETR de 35 % dans le cadre du maintien ou développement des services publics,

- une subvention de 35 % du fonds de concours de la Com.Com

Un loyer serait versé par les assistantes maternelles qui occuperaient les locaux.

Les membres du Conseil Municipal demandent à Mr Le Maire de prendre rendez-vous avec le service de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) pour obtenir son avis.

Mr Le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental relatif à un nouveau dispositif d'accompagnement des territoires qui consiste à apporter un soutien en faveur de l'investissement des communes.

Les communes intéressées doivent présenter un programme prévisionnel d'investissement pour la période 2020-2022 ; la dotation maximale pour la commune s'élève à 20 850 € pour un montant de travaux de 104 850 € HT.

Le fonds départemental s'élève à 3 millions d'euros réparti entre communes en fonction de la population communale et plafonné.

Mr le Maire demande à chacun de réfléchir sur les projets pour pouvoir établir très rapidement le programme afin de signer le contrat d'engagement avec le Conseil Départemental.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 16 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.

Le Président,

J.C. PARNIERE

Le secrétaire,

Christian WOUTERS